



Compte rendu du Conseil Municipal **du 14 avril 2017**

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Aurélie BONNEFOY, Marc GAYT, Joseph GIRARD, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Guy MARODON, Joseph PELISSIER, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOL, Jean SAVEL, Gilles TRONCHON.

Etaient absentes : Catherine BOUAMRANE et Alexandra REYNAUD qui donne pouvoir à Louis POMMIER.

Mme Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 5 avril 2017.

Délibération n°2017-12

Objet : Adoption du compte de gestion.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le compte de gestion établi par le Receveur pour la commune pour l'année 2016.

Après avoir regardé le compte de gestion, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant également sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ; statuant enfin sur la comptabilité des valeurs inactives :

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur. Ce compte, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2017-13

Objet : Adoption du compte administratif.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le compte administratif de la commune pour l'année 2016.

Le résultat reporté est de 259 404,16 € en recettes de fonctionnement moins 259 404,16 € affectés à l'investissement. La section d'investissement présente un déficit de 68 170,59 €.

Le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement d'un montant de 182 655,17 € et un excédent dans la section d'investissement d'un montant de 88 492,37 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 290 910 € en dépense d'investissement et à 82 550 € en recette d'investissement.

Le résultat total cumulé est de 1 625 093,54 € de dépenses et 1 619 710,49 € de recettes soit un déficit de 5 383,05 €.

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	651 832.98	834 488.15
	Section d'investissement	614 179.97	702 672.34
Reports de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement		
	Report en section d'investissement	68 170.59	
	Total (réalisations et reports)	1 334 183.54	1 537 160.49
Restes à réaliser à reporter en 2017	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	290 910	82 550
	Total des restes à réaliser	290 910	82 550
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	651 832.98	834 488.15
	Section d'investissement	973 260.56	785 222.34
	Total cumulé	1 625 093.54	1 619 710.49

Le Maire a quitté la séance et le compte administratif de la commune a été présenté, discuté puis voté sous la Présidence de M. Marc Gayt, doyen de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le compte administratif de la commune.

Délibération n°2017-14 **Objet : Affectation du résultat.**

Le Maire invite l'Assemblée à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte administratif présente le résultat suivant :

Résultat de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : 182 655,17 €
- Résultat antérieurs reportés : 0 €
- Résultat à affecter : 182 655,17 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : 20 321,78 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : - 208 360 €

Besoin de financement : 188 038,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation : 182 655,17 €

- Affectation en réserve R1068 en investissement : 182 655,17 €
- Report en fonctionnement R 002 : 0

Délibération n°2017-15

Objet : Vote des taux

Le maire rappelle qu'au dernier Conseil il a été convenu que la fusion avec la Communauté d'Agglomération (CA) du Puy le 1^{er} janvier dernier ne devait pas avoir d'incidences en matière fiscale pour les contribuables, la commune et l'EPCI.

Afin de garantir cette neutralité fiscale il a été décidé de maintenir le taux (global) de chaque taxe : 22,53 % pour la taxe d'habitation, 20,76 % pour le Foncier bâti et 89,20 % pour le foncier non bâti.

Fiscalité 2016 :

	Taux communautaire	Taux communaux	Cumuls
taxe d'habitation	7,41 %	15,12 %	22,53 %
Taxe foncier bâti	5,52 %	15,24 %	20,76 %
Taxe foncier non bâti	29,13 %	60,07 %	89,20 %

Cependant, dans la mesure où la contribution départementale sera désormais perçue par la CA et où certaines charges lui sont transférées, il est indispensable de modifier les taux communautaires et communaux pour conserver les taux de l'an passé dans la colonne « cumuls ».

Fiscalité 2017 :

	Taux communautaire	Taux communaux	Cumuls
taxe d'habitation	9,42 %	13,11 %	22,53 %
Taxe foncier bâti	0,77 %	19,99 %	20,76 %
Taxe foncier non bâti	11,93 %	77,27 %	89,20 %

Il est rappelé qu'afin que les recettes de la commune soient identiques à celles de l'an passé, la CA reversera « le manque à gagner » au travers d'une attribution de compensation, l'opération sera donc neutre.

Le Conseil vote, à l'unanimité, les taux communaux suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 13,11 %
- ✓ Taxe foncier bâti : 19,99 %
- ✓ Taxe foncier non bâti : 77,27 %

Délibération n°2017-16

Objet : Travaux de sécurisation de la montée de la Gare

Le maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 24 mars 2017 concernant la réalisation de travaux de sécurisation de « la montée de la Gare ».

Le devis de France Télécom a été reçu à ce jour, il s'élève à 8 575,76 €.

Le montant total des travaux est donc de 73 595,41 € HT et le montant des participations communales est de 34 265,56 € réparties comme suit :

- ✓ 11 488,54 € pour l'enfouissement de la basse tension sur un montant total de 38 295,14 € HT.
- ✓ 14 201,26 € pour l'éclairage public sur un montant total de 25 820,47 € HT.
- ✓ 8 575,76 € pour l'enfouissement du réseau télécom sur un montant total de 9 479,80 € HT.
- ✓ Des travaux pour la création d'un cheminement seront également étudiés, ils ne sont pas chiffrés à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces montants et autorise le Maire à signer les documents afférents.

Délibération n°2017-17

Objet : Travaux de sécurisation de la montée de la Gare – Amendes de police

Le maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération approuvant la réalisation de travaux de sécurisation de « la montée de la Gare » pour un montant total des travaux de 73 595,41 € HT. Le montant des participations communales est de 34 265,56 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

- ✓ Subvention au titre des amendes de police : 9 000 €
- ✓ Fonds propres : 25 265,56 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce plan de financement et autorise le Maire à demander la subvention au titre des amendes de police.

Délibération n°2017-18

Objet : Travaux à Labroc

Le maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 24 mars 2017 concernant la réalisation de travaux à Labroc.

Les montants annoncés lors de cette réunion étaient les estimatifs donnés par le maître d'œuvre, aujourd'hui l'offre définitive est connue, les montants sont donc les suivants :

- ✓ 7 020,27 € pour france télécom
- ✓ 28 668 € pour les réseaux secs
- ✓ 40 839,60 € TTC pour les eaux pluviales
- ✓ 6 973,35 € pour l'éclairage public
- ✓ 4 137,60 € TTC pour les honoraires
- ✓ 3 500 € TTC pour les imprévus et l'actualisation
- ✓ Les frais de caméra ne seront finalement pas à la charge de la mairie mais uniquement du syndicat.

En ce qui concerne les recettes, une subvention sera demandée au Conseil Départemental pour les travaux sur le réseau d'eau pluvial à hauteur de 30 %, soit 10 209,90 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

Montant total des dépenses : 91 138,82 €

- ✓ Subvention du Conseil Départemental : 10 209,90 €.
- ✓ Fonds propres : 80 928,92 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces montants, ce plan de financement et autorise le Maire à signer les documents afférents et à demander la subvention auprès du Département.

Délibération n°2017-19

Objet : Convention avec Ribambelle

Le maire informe le Conseil Municipal que l'ALSH Ribambelle propose d'accueillir à St Vincent les enfants qui fréquentent le centre de loisirs de Vorey. Cet accueil se ferait dans la salle sous la maternelle de 8h à 9h puis un bus amènerait les enfants à Vorey. De la même manière, les parents pourraient récupérer leurs enfants à St Vincent entre 17 et 18h. Ce service serait mis en place dès les vacances d'avril. Aucune animation ne serait organisée, en revanche la commune laisserait la libre utilisation du terrain multi activités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'association familles rurales, section ALSH.

Délibération n°2017-20

Objet : Syndicat intercommunal de capture des carnivores

Le maire informe l'assemblée qu'en sa qualité de membre du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants, elle doit se prononcer sur le retrait de communes audit syndicat.

Les communes de Rosières et Lavoûte sur Loire ont demandé leur retrait qui a été accepté par le comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter également le retrait de ces communes au syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants.

- **Projet itinérance LOIRE en Emblavez**

Le maire informe l'Assemblée du projet « itinéraire Loire en Emblavez » porté par les communes de Chamalières, Vorey, Lavoûte sur Loire et Saint Vincent.

- **Taxe locale sur la publicité extérieure :**

La Préfecture rappelle que les communes peuvent, par délibération, instituer la TLPE sur leur territoire. Cette taxe frappe les supports publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation. Elle concerne toute les entreprises quelle que soit la nature de leurs activités. Après en avoir discuté, et à l'unanimité, il est décidé de ne pas la mettre en place sur la commune.

- **Cimetière :**

Certains élus demandent au maire quel projet est envisagé pour le cimetière. En effet, le nombre de concessions disponibles dans le cimetière est peu élevé, une réflexion est donc en cours sur l'agrandissement de celui-ci. Cette extension sera évoquée dans l'étude qui débutera prochainement sur un schéma général d'aménagement du Bourg.

- **Salle des associations :**

Des élus souhaiteraient qu'une participation soit demandée aux associations qui perçoivent une cotisation de la part de leurs adhérents et qui utilisent la salle des associations.

▪ **Quilles à l'entrée du stade :**

- Il est précisé que la DDT a retiré les quilles installées à l'entrée du stade car il ne s'agit pas d'une entrée de route.

▪ **Petits problèmes de voirie :**

- ✓ 1 fossé est à ouvrir vers chez M. Valette.
- ✓ Il faudrait combler les « nids de poule » vers chez M. Valette.
- ✓ Le fossé du communal de Lachaux à Larcenac est bouché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.